NBLASC
New Brunswick Legal Aid Services Commission

CSAJNB
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick

Rapport annuel

2025-2026









RAPPORT ANNUEL 2025 – 2026

Publié par :

Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick
500, cour Beaverbrook, bureau 501
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5X4

Impression et reliure :

Services d'imprimerie, Service Nouveau-Brunswick

ISBN : 978-1-4605-4768-7 (Imprimé)
ISNB : 978-1-4605-4865-3 (Électronique)

ISSN : 1913-3103 (Imprimé)
ISSN : 3111-4725 (Électronique)

LETTRE DE TRANSMISSION

L'honorable Rob McKee
Ministre de la Justice
Province du Nouveau-Brunswick

Monsieur le Ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, nous avons l'honneur de présenter le rapport annuel de la Commission pour l'exercice financier 2025-2026. Rédigé conformément à la section 21 de la *Loi sur l'aide juridique* en vigueur au 31 mars 2026, ce rapport donne un aperçu des priorités et des réalisations de la Commission pendant l'année et comprend ses états financiers dûment vérifiés par le vérificateur général.

Respectueusement,

Irwin Lampert
Président

Chantal Landry, B.A, LL.B.
Directrice générale

TABLE DES MATIÈRES

Message du président et de la directrice générale	02
Aperçu de la Commission	05
Nos services	10
Orientation de la stratégie d'organisation	12
Principales réalisations	16
Rapport sur la prestation de services	19
Histoires à succès	27
Aperçu des données financières	29
États financiers	31
Annexes	47

MESSAGE DU PRÉSIDENT



C’est un grand privilège de présider le conseil d’administration de la Commission des services d’aide juridique du Nouveau-Brunswick et de superviser un organisme offrant des services publics si essentiels à la population du Nouveau-Brunswick. Au nom du conseil d’administration, je tiens encore une fois à exprimer toute ma reconnaissance à la direction et au personnel. Leur professionnalisme, leur dévouement et leur engagement sincère à l’égard de l’accès à la justice continuent de changer les choses de façon significative dans les collectivités du Nouveau-Brunswick.

Tout au long de l’année et comme par les années passées, le conseil d’administration a continué de mettre l’accent sur une gouvernance solide, y compris l’éducation et la formation continues, afin de s’assurer que les administrateurs soient bien outillés pour s’acquitter de leurs responsabilités en matière de surveillance.

Cet engagement appuie la prise de décisions éclairées, la saine gérance des ressources publiques et le respect des normes les plus élevées en matière de responsabilisation et de transparence.

En outre, le conseil d’administration valorise et favorise activement des relations positives concertées avec ses partenaires financiers et ses intervenants. Nous reconnaissons le caractère essentiel de ces partenariats pour la viabilité et l’efficacité des services d’aide juridique. Nous sommes particulièrement ravis du soutien continu que nous avons reçu du ministre Robbie McKee et de son équipe.

Le conseil d’administration est très fier de superviser une organisation chargée de protéger les droits et les intérêts de certains membres comptant parmi les plus vulnérables de la société. Nous sommes résolus à assurer le fonctionnement intègre et responsable de l’aide juridique, qui met clairement l’accent sur son mandat public. Par conséquent, nous nous réjouissons à l’idée de soutenir l’organisation dans son évolution et de répondre aux besoins des personnes qu’elle sert.

Irwin Lampert
Président

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



L'AIDE JURIDIQUE : DES PROFESSIONNELS QUI SE PORTENT À LA DÉFENSE DES GENS AVEC COMPASSION

La dernière année s'est révélée déterminante pour notre organisation. Nous avons en effet continué de renforcer l'accès à la justice pour les personnes et les familles de notre province. Dans un système de justice qui demeure aux prises avec des retards, une complexité et une demande croissante, notre équipe est demeurée résolue à offrir des services d'aide juridique de grande qualité qui sont opportuns, adaptés et ancrés dans la dignité. L'engagement récent du gouvernement du Nouveau-Brunswick d'augmenter les tarifs des avocats du secteur privé qui fournissent des services inestimables à nos clients contribuera à renforcer l'accès à la justice pour nos Néo-Brunswickois les plus vulnérables.

FAIRE PROGRESSER LES SERVICES EN DROIT CRIMINEL

Nous avons réalisé des progrès importants dans l'amélioration de nos services en droit criminel, en accentuant de nouveau l'intervention précoce et le règlement efficace des cas. En élargissant la couverture des avocats de service, en augmentant la collaboration avec la Couronne et les services judiciaires et en investissant dans des approches novatrices de triage, nous avons contribué à réduire les ajournements inutiles et favorisé des premières comparutions plus significatives. En plus d'améliorer les résultats pour les clients, ces efforts contribuent à un système de justice plus efficace et équitable dans son ensemble.

Notre travail de cette année a également mis l'accent sur la prestation de services adaptée à la culture et sensible aux traumatismes. Grâce à de nouvelles initiatives de formation et à des partenariats avec des organismes communautaires, nous sommes mieux outillés pour soutenir les clients qui font face à des obstacles systémiques. Il peut s'agir des peuples autochtones, des communautés racisées et des personnes ayant des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie.

RENFORCER LES SERVICES EN DROIT DE LA FAMILLE

Le droit de la famille demeure l'un des domaines dans lequel les besoins sont les plus criants. Nous avons continué d'accroître notre capacité à soutenir les familles qui vivent une séparation et à gérer les ententes parentales et les questions de protection. Cette année, nous avons cheminé dans nos services grâce à un nouveau modèle de protection de l'enfance qui a procuré des résultats positifs en matière de résolution rapide pour notre clientèle. Ces initiatives aident les familles à résoudre les conflits plus rapidement et à réduire la tension émotionnelle qui accompagne souvent l'éclatement de la famille. Nous continuerons d'explorer des initiatives qui peuvent élargir nos services à la clientèle en droit de la famille et l'aider à résoudre ses conflits dès que possible.

SERVICES DU CURATEUR PUBLIC

Le curateur public est un autre domaine de service dont la Commission est très fière. Les services du curateur public offrent un filet de sécurité clé à nos citoyens les plus vulnérables, et le travail que notre équipe accomplit jour après jour illustre ce qui importe le plus dans les valeurs sociétales : la protection de nos citoyens fragiles. Au cours de la dernière année, nous avons continué à améliorer sans cesse notre prestation de services. Nous nous sommes notamment ajustés à une nouvelle *Loi sur la prise de décisions accompagnée et la représentation*, nous avons contribué à l'envoi de clients hospitalisés dans des établissements de soins de longue durée, à améliorer nos processus d'administration des successions au moyen de propositions de modifications législatives et à élargir l'éducation et la sensibilisation de nos clients et de nos partenaires communautaires.

UN ENGAGEMENT COMMUN EN MATIÈRE D'ACCÈS ET D'EFFICACITÉ

Dans tous les domaines de notre travail, nous nous sommes concentrés à réduire les retards et à améliorer l'expérience client. Que ce soit au moyen d'outils numériques qui simplifient la communication, d'une sensibilisation accrue des collectivités ou de nouveaux modèles de services qui accordent la priorité au règlement rapide, nos efforts reflètent une croyance commune : l'accès à la justice doit être rapide, équitable et significatif.

Aucun de ces progrès ne serait possible sans le dévouement de notre personnel, la collaboration de nos partenaires du secteur de la justice, des avocats du secteur privé engagés dans les services d'aide juridique et la confiance que nous accordent les collectivités que nous servons. Alors que nous nous tournons vers l'avenir, nous demeurons engagés envers l'innovation, le partenariat et la poursuite continue d'un système de justice qui fonctionne pour tous.

Chantal Landry
Directrice générale



APERÇU DE LA COMMISSION

Historique

Mandat de la Commission

Structure de gouvernance

Notre équipe

Nos bureaux

HISTORIQUE

1971

L'Aide juridique du Nouveau-Brunswick (AJNB) voit le jour en tant que régime d'aide juridique de la province pour offrir aux personnes à faible revenu certains services de nature juridique en matière criminelle et civile. Le Barreau du Nouveau-Brunswick gère le régime pour assurer une administration impartiale de la justice. Un modèle de prestation fondé sur la justice est utilisé, dans le cadre duquel les directeurs de secteur embauchent des avocats du secteur privé au cas par cas en vertu de la *Loi sur l'aide juridique*.

2001

L'aide juridique civile est élargie pour intégrer le programme d'aide juridique nationale (AJN), transféré du ministère de la Justice. L'AJN introduit un modèle mixte d'avocats salariés et d'avocats du secteur privé pour assurer la prestation de services.

2005

La loi modifiant la *Loi sur l'aide juridique* crée la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick (CSAJNB). La Commission assume la responsabilité de la prestation de services de défense criminelle et d'aide juridique à la famille aux personnes admissibles dans la province.

2012

Le Bureau du curateur public est transféré du ministère de la Justice et Cabinet du procureur général à la CSAJNB. Le curateur public protège les intérêts financiers et personnels des personnes vulnérables lorsque personne d'autre n'est capable d'agir ou disposé à agir.

2017

La CSAJNB met en œuvre de nouveaux critères d'admissibilité financière pour les services de certificat en droit criminel et en droit de la famille. L'admissibilité commence à être déterminée à l'aide d'une grille de revenu fondée sur la taille du ménage.

MANDAT DE LA COMMISSION

> **Offrir des services professionnels et accessibles en matière de droit criminel, de droit de la famille et de curatelle publique**

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Le conseil d'administration, qui compte cinq à sept administrateurs, régit les politiques et les priorités stratégiques de la Commission. Il voit à la responsabilité financière de la Commission en faisant rapport à l'Assemblée législative par l'intermédiaire du ministère de la Justice et de la Sécurité publique. Il veille en outre, pour le public, à ce que le régime d'aide juridique fonctionne effectivement de façon indépendante du gouvernement, qui est responsable des poursuites publiques. Les activités du conseil sont conformes aux pratiques généralement reconnues et aux obligations législatives, sous réserve de la politique d'intérêt public établie par le lieutenant-gouverneur en conseil. Ce dernier nomme les membres du conseil d'administration. Le conseil a le soutien de quatre comités permanents : le comité des finances, le comité de gouvernance, le comité des ressources humaines et le comité des appels. Ces comités assurent une surveillance et formulent des recommandations dans leurs domaines de responsabilité respectifs. Ils rendent compte régulièrement au conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2026



Irwin Lampert

Président
(Moncton)



David Ames

Vice-président
(St. Stephen)



Bernard Arseneau

Administrateur
(Fredericton)



Marilyn Luscombe

Administratrice
(Fredericton)



Tiffany Boyd

Administratrice
(Eel River Bar)



Daniel Jardine

Administrateur
(Miramichi)



Tanya Chapman

Administratrice
(Saint John)

NOTRE ÉQUIPE

ÉQUIPE DES SERVICES CORPORATIFS

Les services généraux appuient les activités de la Commission en fournissant des services financiers et administratifs ainsi que des services de ressources humaines et de soutien technologique. L'équipe est responsable de la paie, des comptes fournisseurs, de la gestion financière, de la coordination technologique et de la production de rapports statistiques qui appuient la planification et la responsabilisation.

ÉQUIPE DES CONSEILLERS JURIDIQUES

Les services juridiques sont principalement fournis par des avocats à l'interne spécialisés dans les services de défense criminelle, les services en droit de la famille et les services du curateur public. Au besoin, les dossiers peuvent aussi être confiés à des avocats du secteur privé.

Voir l'organigramme à l'annexe 1.

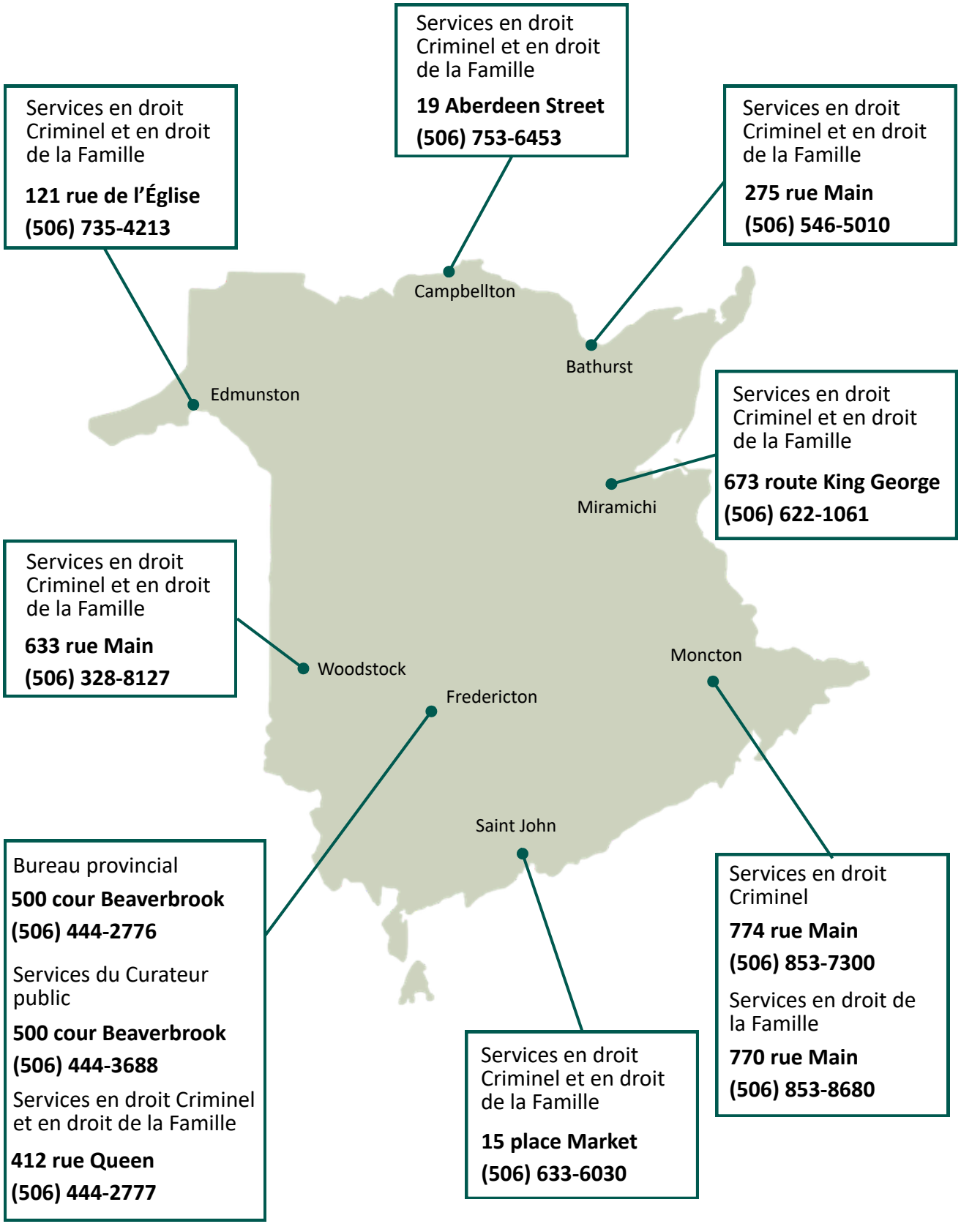
ÉQUIPE DES SERVICES D'ADMISSION

Les agents d'évaluation initiale constituent souvent le premier point de contact pour les personnes qui demandent de l'aide juridique. Ils évaluent les demandes, déterminent l'admissibilité et attribuent les cas approuvés aux avocats à l'interne ou aux avocats du secteur privé. Ils veillent également à ce que les renseignements au sujet des clients soient correctement consignés et gérés.

ÉQUIPE DU CURATEUR PUBLIC

Les services du curateur public soutiennent les personnes qui ont été légalement déclarées incapables de gérer leurs soins personnels ou leurs affaires financières et qui n'ont pas quelqu'un en mesure de les aider à prendre leurs décisions personnelles ou financières. Les services de tutelle surveillent les décisions relatives aux soins de santé personnels, au besoin, lorsque le curateur public est nommé par un tribunal ou a l'autorité légale. Les services de curatelle gèrent les affaires financières de nos clients, les successions des personnes décédées et les fonds de règlement pour les mineurs conformément aux mandats législatifs du curateur public.

NOS BUREAUX


Services en droit Criminel et en droit de la Famille
19 Aberdeen Street
(506) 753-6453
Services en droit Criminel et en droit de la Famille
121 rue de l'Église
(506) 735-4213
Services en droit Criminel et en droit de la Famille
275 rue Main
(506) 546-5010
Campbellton
Bathurst
Edmunston
Services en droit Criminel et en droit de la Famille
673 route King George
(506) 622-1061
Miramichi
Services en droit Criminel et en droit de la Famille
633 rue Main
(506) 328-8127
Woodstock
Moncton
Fredericton
Saint John
Bureau provincial
500 cour Beaverbrook
(506) 444-2776
Services du Curateur public
500 cour Beaverbrook
(506) 444-3688
Services en droit Criminel et en droit de la Famille
412 rue Queen
(506) 444-2777
Services en droit Criminel et en droit de la Famille
15 place Market
(506) 633-6030
Services en droit Criminel
774 rue Main
(506) 853-7300
Services en droit de la Famille
770 rue Main
(506) 853-8680

NOS SERVICES

Aperçu des Services

Admissibilité financière



SERVICES EN DROIT CRIMINEL

La CSAJNB fournit des services juridiques aux personnes aux prises avec le système de justice pénale.
Assurer l'accès à des conseils juridiques, à une représentation et à des processus équitables.

SERVICES OFFERTS :

- Aide juridique en matière criminelle (représentation complète pour des accusations graves) pour les adultes et les jeunes;
- Services d'avocats de service dans les tribunaux criminels et de la jeunesse;
- Services aux personnes sous garde (conseils juridiques immédiats après l'arrestation);
- Représentation devant les tribunaux spécialisés:
 - Tribunal de la santé mentale
 - Commission d'examen de la santé mentale;
 - Tribunal de la violence familiale; et
 - Tribunal du mieux-être d'Elsipogtog

CURATEUR PUBLIC

Les Services du curateur public soutiennent les personnes vulnérables en gérant leurs affaires personnelles et financières lorsque personne d'autre n'est en mesure d'agir en leur nom ou autorisé à le faire. Les services comprennent la tutelle, la curatelle, l'administration de la succession et la gestion des fonds détenus en fiducie.

SERVICES EN DROIT DE LA FAMILLE

La CSAJNB fournit des services juridiques aux personnes et aux familles qui traitent des questions de droit de la famille, en mettant l'accent sur la sécurité, la stabilité et l'intérêt supérieur des enfants.

SERVICES OFFERTS :

- Causes en protection de l'enfance
- Ententes parentales (garde des enfants et droits de visite)
- Prestations de soutien aux conjoints et aux enfants
- Divorce (répartition des biens matrimoniaux non contestée)
- Ordonnances de protection d'urgence
- Services d'avocats de service :
 - Disponible pour les personnes non représentées lors d'une première comparution devant le tribunal si la province est une partie ou si l'autre partie est représentée par l'Aide juridique et pour les parties non représentées lors d'une première comparution en vertu de la règle 81 de Moncton et de Saint John;
 - Fournissent des conseils juridiques, un examen des documents, une aide procédurale et une certaine assistance limitée pendant les audiences;
 - Services offerts en vertu de la *Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes;*
 - Services offerts en vertu de la *Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux.*

ADMISSIBILITÉ FINANCIÈRE

Les clients qui demandent des certificats d'aide juridique doivent satisfaire aux critères d'admissibilité financière pour certains services. L'admissibilité est déterminée à l'aide d'une grille de revenu annuel brut établie. Certains services, comme les avocats de service, les avocats pour personnes sous garde et la représentation juridique en matière de protection de l'enfance, sont offerts sans conditions d'admissibilité financière.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Taille du ménage	Aucune contribution	Contribution de 150 $	Contribution de 250 $	Non admissible financièrement
1	0 $ – 14 400 $	14 401 $ – 22 800 $	22 801 $ – 31 200 $	31 201 $ +
2	0 $ – 21 600 $	21 601 $ – 33 600 $	33 601 $ – 45 600 $	45 601 $ +
3	0 $ – 22 800 $	22 801 $ – 34 800 $	34 801 $ – 46 800 $	46 801 $ +
4	0 $ – 24 000 $	24 001 $ – 37 200 $	37 201 $ – 50 400 $	50 401 $ +
5	0 $ – 25 200 $	25 201 $ – 39 600 $	39 601 $ – 54 000 $	54 001 $ +
6+	0 $ – 27 600 $	27 601 $ – 42 000 $	42 001 $ – 56 400 $	56 401 $ +

La contribution du client doit être payée intégralement par chèque certifié ou mandat avant qu'un certificat ne soit délivré. Des processus d'appel sont en place pour tenir compte des circonstances atténuantes.



ORIENTATION DE LA STRATÉGIE D’ORGANISATION

Notre mission

Nos valeurs

Priorités stratégiques pour l’année visée par le rapport

NOTRE MISSION

Donner accès à la justice et défendre avec compassion les droits de nos clients.

NOS VALEURS

PROFESSIONNALISME

Notre équipe dévouée défend les intérêts de ses clients avec honnêteté et intégrité. Nous protégeons la confidentialité des renseignements sur les clients.

ALTRUISME

Nous fournissons des services centrés sur le client, respectueux, attentionnés et inclusifs. Nous nous soucions du bien-être de nos clients.

EXCELLENCE

Nous recherchons continuellement des façons novatrices d'améliorer nos services. Nous visons l'excellence dans tout ce que nous faisons.

RESPONSABILITÉ

Nous assumons nos responsabilités envers nos intervenants et nos clients. Nous assumons la responsabilité de nos actions.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR L'ANNÉE VISÉE PAR LE RAPPORT

PORTÉE DES SERVICES

Au cours de l'année visée par le rapport, la Commission a mis de l'avant un certain nombre d'initiatives stratégiques clés harmonisées avec le Plan stratégique 2024-2027, en mettant l'accent sur le renforcement et l'élargissement de la prestation des services dans l'ensemble des services criminels, de la famille et du curateur public :

- La Commission a poursuivi la mise en œuvre du modèle de droit criminel au moyen d'initiatives ciblées de dotation, de formation et de mobilisation des intervenants. Au cours de l'année, l'amélioration des services d'avocats de service a contribué à un règlement plus rapide des affaires et à une réduction des ajournements inutiles, ce qui a favorisé une utilisation plus efficace des ressources judiciaires.
- La Commission a fait progresser la mise en œuvre du modèle de protection de l'enfance grâce au recrutement, à la formation et à la planification opérationnelle. Le modèle a renforcé les efforts d'intervention précoce et contribué à accroître l'activité des avocats de service en droit familial. Ce renforcement positionne la Commission en vue d'une mise en œuvre complète en 2026.
- La Commission a proposé des modifications législatives à la *Loi sur le curateur public* et à la *Loi sur la Cour des successions*. L'élaboration de politiques et les consultations ont pris fin, et les propositions ont été présentées dans le cadre des processus d'approbation du gouvernement. Ces modifications visent à améliorer l'efficacité administrative, à clarifier le pouvoir législatif et à appuyer une prestation de services plus efficace pour les Néo-Brunswickois vulnérables.
- La Commission a achevé un examen de la prestation des services juridiques pour les personnes détenues involontairement dans des établissements psychiatriques afin d'éclairer la planification future des services.
- Les travaux se sont poursuivis à l'appui de l'expansion des services en droit de la famille au moyen d'analyses et d'études de rentabilisation, y compris l'approbation par le conseil d'administration de l'expansion des services de tutelle. D'autres travaux demeurent en cours concernant l'élargissement des services pour traiter les questions ayant trait aux biens matrimoniaux au moyen de modèles de règlement extrajudiciaire des différends proposés.

Ces initiatives favorisent un meilleur accès à la justice, des gains d'efficience du système et des services améliorés pour la clientèle ayant des besoins complexes qui rendent celle-ci vulnérable.

QUALITÉ DES SERVICES

Au cours de l'année visée par le rapport, la Commission a entrepris un certain nombre d'initiatives visant à améliorer la qualité des services, l'accessibilité et l'expérience des clients dans l'ensemble de ses programmes et services:

- Il y a eu progression des travaux portant sur l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation du public et la modernisation du site web de la Commission, y compris des consultations auprès des intervenants, des groupes de discussion, la mobilisation des fournisseurs et l'approbation d'un plan de projet détaillé, d'un budget et des besoins en ressources visant à améliorer l'accès du public à l'information et aux services.
- La Commission a mis en œuvre des sondages sur la satisfaction de la clientèle dans tous les secteurs de service. Elle a terminé sa première année d'analyse des résultats. Les commentaires recueillis servent à cerner les améliorations des services et à renforcer la responsabilisation. Ils sont également utilisés pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes.
- La Commission a amorcé la mobilisation des collectivités autochtones, des organisations des Premières Nations et des organismes de services aux nouveaux arrivants. Elle vise à mieux comprendre les obstacles à l'accès aux services juridiques. Ce travail a permis de constituer une base pour les améliorations à venir des services, y compris l'amélioration de l'accessibilité et du soutien linguistique.
- La Commission a renforcé ses relations avec les avocats du secteur privé en approuvant et en mettant en œuvre une augmentation tarifaire à compter du 1er octobre 2025. Celle-ci est soutenue par des initiatives de communication et de sensibilisation visant à maintenir la participation des comités et à soutenir l'accès continu aux ressources d'avocats du secteur privé.

Ces initiatives appuient l'amélioration de l'expérience client, de l'accessibilité, et de la prestation des services à l'échelle de la province ainsi que la mobilisation accrue des intervenants.

ORGANISATION EFFICACE

Au cours de l'année visée par le rapport, la Commission a mis de l'avant un certain nombre d'initiatives visant à renforcer l'efficacité organisationnelle, la durabilité et la capacité opérationnelle:

- Une stratégie d'apprentissage et de perfectionnement a été élaborée et mise en œuvre à la suite d'une évaluation exhaustive des besoins de formation. La stratégie a été approuvée par la directrice générale et a appuyé la mise en œuvre d'initiatives de leadership et de perfectionnement du personnel visant à renforcer la capacité organisationnelle.
- La Commission a terminé et approuvé des plans de continuité des activités dans toutes les unités organisationnelles. De plus, elle a mis en œuvre son premier cadre de gestion du risque organisationnel. Ces initiatives renforcent la résilience organisationnelle et appuient la prise de décisions fondées sur les risques. Elles améliorent la surveillance des risques stratégiques et opérationnels par le conseil d'administration.
- La Commission a entrepris une évaluation de son système de gestion des cas visant à appuyer la planification technologique à long terme et les futurs efforts de modernisation.

Ces initiatives favorisent une gouvernance plus solide, une résilience organisationnelle et une capacité opérationnelle accrues et une organisation plus durable positionnée pour répondre à l'évolution des demandes de prestation de services.



PRINCIPALES RÉALISATIONS

Intervention précoce dans les affaires criminelles

Élimination des obstacles en matière de protection de l’enfance

Renforcement de l’accès à la représentation par des avocats du secteur privé

Utilisation des commentaires des clients pour favoriser l’amélioration des services

Renforcement de la résilience et de la gouvernance

PRINCIPALES RÉALISATIONS

PORTÉE DES SERVICES

INTERVENTION PRÉCOCE DANS LES AFFAIRES CRIMINELLES

L'Aide juridique a continué d'élargir l'intervention précoce dans les affaires criminelles grâce à son modèle de droit criminel. Les avocats à l'interne apportent de l'aide lors de la première comparution. À compter de novembre 2025, ils ont commencé à traiter les demandes d'aide juridique directement devant les tribunaux. Ainsi, les clients peuvent avoir accès à l'aide juridique plus tôt, ce qui réduit le nombre de comparutions supplémentaires pendant le traitement des demandes.

Le programme amélioré d'avocats de service a été mis en œuvre à l'échelle de la province. Il a continué de soutenir le règlement plus rapide des affaires criminelles. En mars 2026, le programme affichait un taux de résolution de 86 %. En traitant les affaires plus tôt dans le processus judiciaire, le modèle aide à réduire les ajournements inutiles et les comparutions répétées devant les tribunaux. En outre, il favorise un règlement plus rapide des affaires criminelles.

ÉLIMINATION DES OBSTACLES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

L'Aide juridique a mis en œuvre un nouveau modèle de protection de l'enfance à l'échelle de la province. Le déploiement régional final a pris fin en janvier 2026. Le modèle prévoit que les parents qui participent à des affaires de protection de l'enfance peuvent obtenir de l'aide juridique plus tôt dans le processus, notamment par l'intermédiaire de services d'avocats de service, ce qui favorise une représentation plus uniforme à l'échelle de la province.

Le modèle a donné d'excellents résultats préliminaires. En mars 2026, environ 95 % des affaires de protection de l'enfance dans le cadre du nouveau modèle avaient été réglées sans qu'il soit nécessaire de tenir un procès ou une audience de jugement sommaire, 55 % ayant été réglées à l'étape de l'arbitre et 31 % en conférence judiciaire. Seulement 4 % exigeaient un procès ou un jugement sommaire. Ces résultats témoignent de la contribution du modèle à un règlement plus rapide des affaires de protection de l'enfance et à une utilisation plus efficace des ressources judiciaires.

QUALITÉ DES SERVICES

RENFORCEMENT DE L'ACCÈS À LA REPRÉSENTATION PAR DES AVOCATS DU SECTEUR PRIVÉ

En octobre 2025, l'aide juridique a mis en oeuvre le premier rajustement tarifaire important du secteur privé en plusieurs années, en faisant passer les taux horaires d'environ 58 $ à 70 $ à environ 120 $ à 135 $. Le changement a permis de relever le défi de longue date d'attirer et de maintenir en poste des praticiens du secteur privé prêts à accepter des dossiers d'aide juridique.

Les premières indications révèlent une meilleure participation des avocats du secteur privé et une réduction du temps requis pour attribuer les affaires. Le renforcement de la capacité des avocats du secteur privé est particulièrement important pour le modèle mixte de prestation de services d'aide juridique. Il permet de s'assurer que les clients admissibles peuvent être mis en contact avec un représentant juridique lorsque la capacité des avocats de l'interne ou les conflits nécessitent un avocat du secteur privé.

UTILISATION DES COMMENTAIRES DES CLIENTS POUR FAVORISER L'AMÉLIORATION DES SERVICES

L'Aide juridique a lancé un sondage concernant la satisfaction de la clientèle en janvier 2026. Il s'agissait d'établir un mécanisme continu de collecte des commentaires des personnes recevant des services juridiques. Le sondage procure des renseignements sur l'accessibilité, la communication, le professionnalisme et l'expérience globale des clients.

Les résultats appuieront l'amélioration continue des services et aideront à cerner les domaines dans lesquels les processus et les interactions avec les clients peuvent être renforcés. L'établissement d'un mécanisme de rétroaction continue favorise une approche de prestation de services davantage axée sur la clientèle.

ORGANISATION EFFICACE

RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE ET DE LA GOUVERNANCE

L'Aide juridique a continué de renforcer la résilience et la gouvernance organisationnelles grâce à la mise en œuvre de son cadre de gestion du risque organisationnel. Au cours de l'exercice, l'organisation a rempli un énoncé de la propension à prendre des risques, un registre des risques organisationnels et une carte thermique des risques. Il s'agissait d'appuyer la détermination, l'évaluation et la surveillance structurées des risques organisationnels.

Des plans de continuité des activités ont été élaborés pour tous les bureaux régionaux. Ils ont été intégrés au cadre général de gestion des risques. La sensibilisation à la cybersécurité a également été renforcée grâce à la formation obligatoire du personnel et à des exercices d'hameçonnage simulés. Ensemble, ces initiatives améliorent la préparation organisationnelle, renforcent la responsabilisation et soutiennent la continuité des services.

RAPPORT SUR LA PRESTATION DE SERVICES

Services en droit criminel

Services en droit de la famille

Services du curateur public

Accès à la justice



APERÇU DE LA PRESTATION DE SERVICES

Au cours de l'année visée par le rapport, le service d'aide juridique a continué de fournir des services essentiels dans le cadre de mandats en droit criminel, en droit de la famille et du curateur public, tout en répondant à une demande soutenue et en faisant progresser l'amélioration des services.

Au total, l'Aide juridique a fourni 30 796 aides en droit criminel et en droit de la famille. Nous avons reçu 5 378 demandes, approuvé 4 158 demandes et fourni une représentation juridique complète dans 8 016 affaires criminelles et familiales. Comparativement à l'année précédente, le nombre total d'aides est passé de 33 569 à 30 796. Cette baisse est surtout attribuable à la réussite du programme amélioré des avocats de service et à la mise en œuvre d'un nouveau modèle de protection de l'enfance qui a donné lieu à de nombreuses résolutions anticipées. De plus, les avocats à l'interne ont traité les demandes d'aide juridique devant les tribunaux plutôt que d'ajourner la demande. L'objectif était que les clients communiquent avec le bureau pour demander de l'aide juridique, ce qui a entraîné une baisse importante des ajournements inutiles et une prestation plus rapide du service aux clients.

30 796
Nombre total de cas gérés

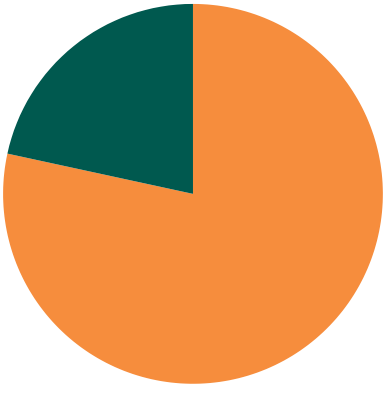
5 378
Total des aides fournies reçues

4 158
Demandes approuvées

8 016
Demandes (droit criminel et de la famille)

TOTAL DES INTERVENTIONS SELON LE MODE DE PRESTATION

Avocats du secteur privé 21,6 %



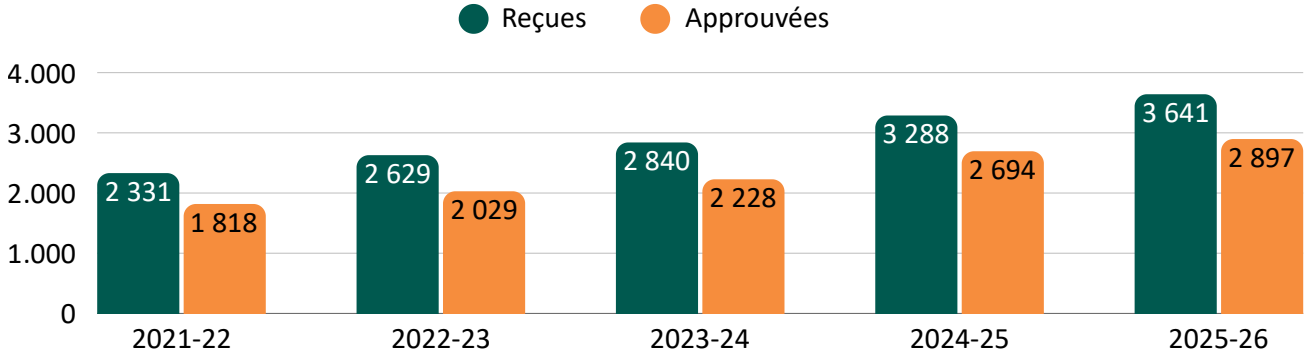
Avocats à l'interne 78,4 %

DEMANDE DE SERVICES D'AIDE JURIDIQUE

La demande de services d'aide juridique a continué de refléter les pressions continues au sein du système de justice et l'évolution des besoins des clients dans l'ensemble des services en droit criminel et en droit de la famille.

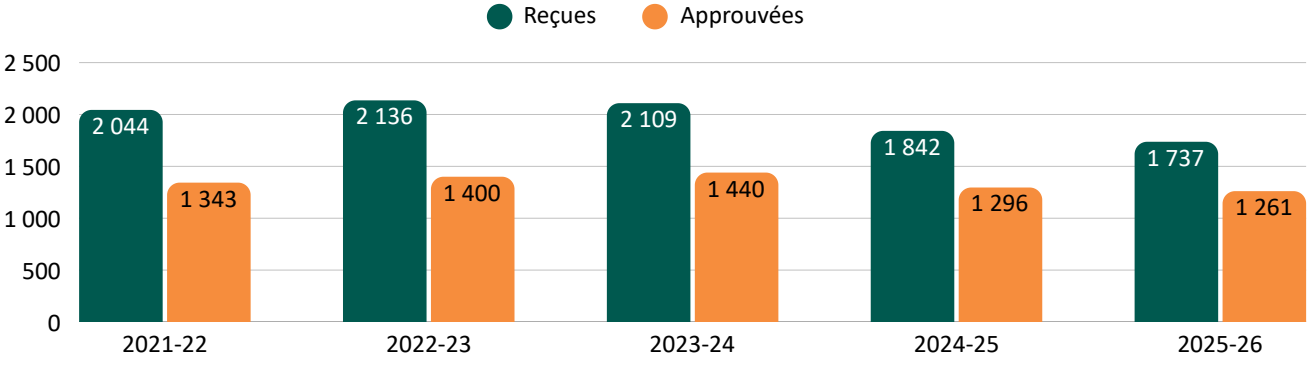
DEMANDES ET APPROBATIONS D'AIDE JURIDIQUE EN MATIÈRE DE DROIT CRIMINEL

Les demandes d'aide juridique en matière de droit criminel sont passées de 3 288 en 2024-2025 à 3 641 en 2025-2026. Une tendance à la hausse plus générale observée au cours des dernières années s'est ainsi poursuivie. Bien que le nombre d'approbations ait légèrement diminué, des changements procéduraux ont notamment influencé l'augmentation de l'activité liée aux demandes. Ces changements ont entraîné la présentation d'un plus grand nombre de demandes, y compris des questions qui pourraient ne pas être admissibles à l'aide juridique ou ne pas être couvertes par la portée des services. L'annexe 2 donne le détail des raisons des nouvelles demandes.



DEMANDES ET APPROBATIONS D'AIDE JURIDIQUE EN DROIT DE LA FAMILLE

Les demandes d'aide juridique en droit de la famille ont diminué, passant de 1 842 en 2024-2025 à 1 737 en 2025-2026, tandis que les niveaux d'approbation sont demeurés relativement stables. Cette baisse est attribuable à la mise en œuvre progressive du nouveau modèle de protection de l'enfance, qui a favorisé un règlement plus rapide des affaires et réduit le nombre d'affaires qui passent à l'étape de la demande officielle. Bien que moins de demandes aient été traitées, les avocats à l'interne et ceux du secteur privé ont continué de gérer un volume important de responsabilités liées aux avocats de service et aux certificats.



SERVICES EN DROIT CRIMINEL

Les services en droit criminel sont demeurés le plus important secteur d'activité de l'aide juridique au cours de l'année visée par le rapport. La demande d'aide juridique précoce, de services d'avocats de service et de représentation complète y a été constante.

5 237

Appels de détenus

15 902

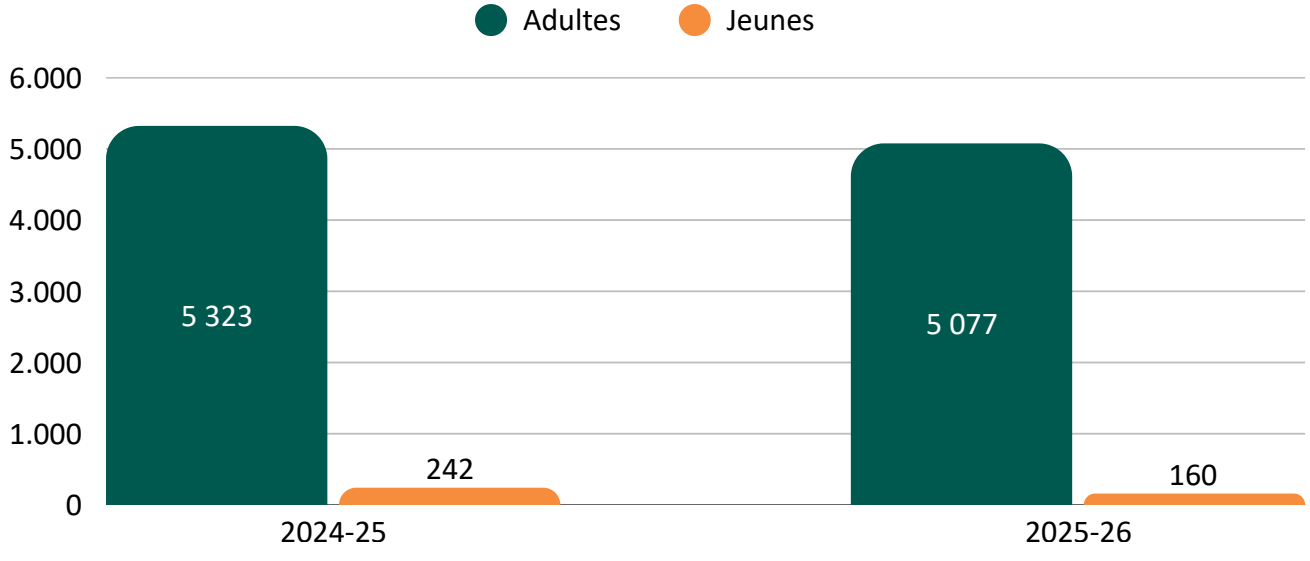
Aide de l'avocat de service

5 078

Gestion des affaires criminelles

APPELS DE PERSONNES DÉTENUES

L'Aide juridique a répondu à 5 237 appels de détenus au cours de l'année, soit une baisse par rapport aux 5 565 de l'année précédente. Une aide juridique immédiate a ainsi été fournie aux personnes sous garde par l'intermédiaire des services d'avocats de détenus adultes et adolescents.



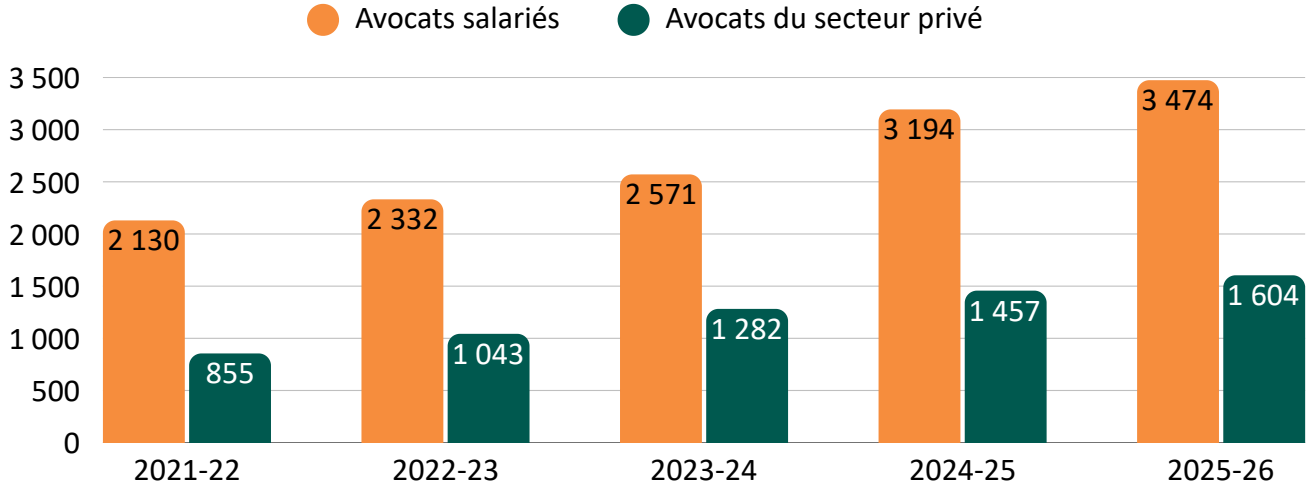
COMPARUTION DE L'AVOCAT DE SERVICE (DÉFENSE CRIMINELLE DES JEUNES/ADULTES)

Les services d'avocats de service ont fourni de l'aide dans 15 902 cas en 2025-2026. Il s'agit d'une baisse par rapport aux 19 001 cas de l'année précédente. Ces statistiques reflètent le succès de notre taux de résolution amélioré du programme des avocats de service et la capacité de nos avocats à l'interne à prendre directement les demandes d'aide juridique en cour. Cette situation a entraîné des comparutions plus significatives, moins d'ajournements inutiles et moins de comparutions répétées des clients.

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Plaidoyers	13 522	13 793	15 491	17 074	14 619
Services complets	2 137	2 043	2 071	1 927	1 283
Total	**15 659**	**15 836**	**17 562**	**19 001**	**15 902**
Taux de services complets	13,6 %	12,9 %	11,8 %	10,1 %	8,1 %

CHARGE DE TRAVAIL DE L'AIDE JURIDIQUE EN MATIÈRE DE DÉFENSE CRIMINELLE

L'Aide juridique a géré 5 078 affaires d'aide juridique en matière criminelle au cours de l'année de déclaration, comparativement à 4 651 en 2024-2025. Environ 31,6 % des affaires d'aide juridique en matière criminelle ont été confiées à des avocats du secteur privé dans le cadre du modèle mixte de prestation de services. L'annexe 3 donne le détail de l'analyse des accusations criminelles.



SERVICES EN DROIT DE LA FAMILLE

Les services en droit de la famille ont continué d'aider les personnes et les familles à composer avec des questions juridiques complexes. Il s'agit notamment de la protection de l'enfance, des ordonnances parentales, de la pension alimentaire pour enfants et de la pension alimentaire pour conjoint.

1 483

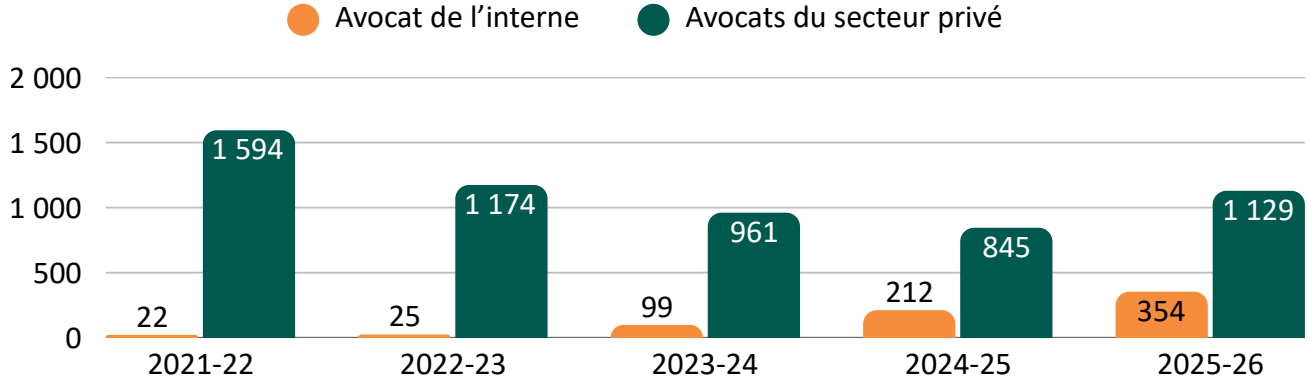
Aides d'avocats de service

2 938

Gestion des cas en droit de la famille

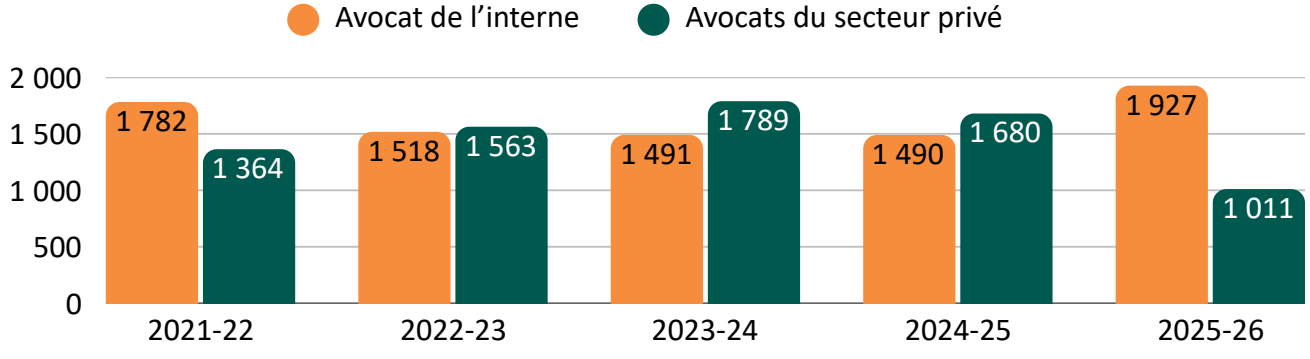
AVOCAT DE SERVICE EN DROIT DE LA FAMILLE

Les services d'avocats de service en droit de la famille ont continué de soutenir les personnes qui comparaissent dans des instances judiciaires en droit de la famille à l'échelle de la province. En 2025-2026, l'aide des avocats à l'interne est passée de 212 à 354, tandis que l'aide des avocats du secteur privé est passée de 845 à 1 129, ce qui reflète la mise en œuvre du modèle de protection de l'enfance, qui exige plus de comparutions des avocats de service.



CHARGE DE TRAVAIL DE L'AIDE JURIDIQUE EN DROIT DE LA FAMILLE

L'Aide juridique a géré 2 938 affaires d'aide juridique en droit de la famille au cours de l'année de déclaration, comparativement à 3 170 en 2024-2025. Des avocats à l'interne et des avocats du secteur privé ont continué d'offrir des services en droit de la famille pour appuyer la prestation de services à l'échelle de la province.



CURATEUR PUBLIC

Les Services du curateur public ont continué de soutenir les personnes vulnérables partout au Nouveau-Brunswick grâce à des services de représentation et de procuration et à l'administration des successions. Au cours de l'exercice, la charge de travail et la demande de services des Services du curateur public ont connu une croissance continue, notamment à la suite de la mise en œuvre de la *Loi sur la prise de décisions accompagnée et la représentation.*

En 2025-2026, les Services du curateur public ont géré environ 1 100 dossiers actifs et en attente de clôture et administré 27 millions de dollars en actifs nets détenus en fiducie pour le compte de clients.

De plus amples renseignements sur les services du curateur public, y compris les faits saillants opérationnels, les services à la clientèle, les états financiers audités et les statistiques sur les services, sont disponibles dans le Rapport annuel 2024-2025 sur les services du curateur public sur notre site Web (www.legalaid-aidejuridique-nb.ca).

1 100

Dossiers actifs et en attente de clôture

27M $

Actif net géré en fiducie au nom des clients

MODÈLE DE PRESTATION DE SERVICES

Le fonctionnement de l'Aide juridique repose sur un modèle mixte combinant des avocats à l'interne et des avocats du secteur privé pour assurer la couverture des services à l'échelle de la province. La participation des avocats du secteur privé est requise en cas de conflit d'intérêts avec le personnel ou de pénurie de ressources.

DROIT CRIMINEL

68,4 %

Des services fournis par des avocats de l'interne

31,6 %

Des services fournis par des avocats du secteur privé

DROIT DE LA FAMILLE

65,6 %

Des services fournis par des avocats de l'interne

34,4 %

Des services fournis par des avocats du secteur privé

ACCÈS À LA JUSTICE

L'Aide juridique a continué de fournir des services aux personnes qui satisfont aux critères d'admissibilité établis en vertu des lois et des politiques. Au cours de l'année visée par le rapport, la demande de services d'aide juridique en matière criminelle et familiale est demeurée importante. La plupart des demandes répondaient aux critères d'admissibilité pour l'approbation des services.



79,6 %

Taux global d'admissibilité de demandes d'aide juridique en matière de droit criminel en 2025-2026

DEMANDES D'AIDE JURIDIQUE EN MATIÈRE DE DROIT CRIMINEL : ADMISSIBILITÉ EN 2025-2026

L'équipe de l'Aide juridique en matière de droit criminel a reçu 3 640 demandes au cours de l'année visée par le rapport, dont environ 80 % ont satisfait aux critères d'admissibilité à l'approbation des services. La demande est demeurée la plus élevée dans les affaires criminelles pour adultes, en raison des pressions continues dans le système de justice pénale. Les restrictions de couverture étaient le motif principal de refus, suivi de l'admissibilité financière.

	Adultes		Jeunes contrevenants		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Reçues	2 709	716	163	52	3 640
	(2 384)	(679)	(178)	(47)	(3 288)
Approuvées	2 140	548	159	50	2 897
	(1 936)	(535)	(176)	(47)	(2 694)
Annulées	7	0	0	0	7
	(3)	(0)	(0)	(0)	(3)
Certificats émis	2 147	548	159	50	2 904
	(1 939)	(535)	(176)	(47)	(2 697)
Taux d'admissibilité	79,0 %	76,5 %	97,5 %	96,2 %	79,6 %
	(81,2 %)	(78,8 %)	(98,9 %)	(100,0 %)	(81,9 %)

Les parenthèses se rapportent aux données réelles de l'année précédente.

DEMANDES D'AIDE JURIDIQUE EN DROIT DE LA FAMILLE : ADMISSIBILITÉ

L'équipe de l'Aide juridique en matière de droit familial a reçu 1 737 demandes au cours de l'année visée par le rapport, dont environ 73 % ont satisfait aux critères d'admissibilité à l'approbation des services. Les affaires de protection de l'enfance ont continué d'afficher les taux d'admissibilité les plus élevés en raison de la nature et de l'urgence de ces procédures. L'admissibilité financière était le motif principal de refus, suivi des restrictions de couverture.



72,6 %

Taux global d'admissibilité des demandes d'aide juridique en droit de la famille en 2025-2026

	Adultes		Protection de l'enfance		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Reçues	432	888	184	233	1 737
	(449)	(1 031)	(153)	(209)	(1 842)
Approuvées	245	610	177	229	1 261
	(267)	(697)	(138)	(194)	(1 296)
Annulées	1	2	0	0	3
	(1)	(2)	(0)	(0)	(3)
Certificats émis	244	608	177	229	1 258
	(266)	(695)	(138)	(194)	(1 293)
Taux d'admissibilité	56,7 %	68,7 %	96,2 %	98,3 %	72,6 %
	(59,5 %)	(67,6 %)	(90,2 %)	(92,8 %)	(70,4 %)

Les parenthèses se rapportent aux données réelles de l'année précédente

EFFECTIF ET CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

Pour répondre à l'évolution de la demande d'accès à la justice dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick, la Commission demeure résolue à renforcer son effectif et à soutenir la résilience organisationnelle tout au long de l'année. Au 31 mars 2026, l'équipe provinciale de la CSAJNB comptait 117 membres du personnel. Malgré un taux de postes à pourvoir d'environ 9,8 % à la fin de l'exercice, la Commission a continué de faire progresser les initiatives de recrutement, d'intégration et de perfectionnement professionnel pour appuyer la prestation de services à l'échelle de la province.



HISTOIRES À SUCCÈS

Voix et histoires sur l’accès à la justice

HISTOIRES À SUCCÈS

1

L'Aide juridique a aidé une mère à demander des changements à une entente parentale après des préoccupations concernant la violence familiale et le bien-être de ses enfants. L'avocat de l'Aide juridique a plaidé avec succès en faveur d'un pouvoir décisionnel unique, d'une réinstallation avec les enfants et d'une ordonnance restrictive. La cour a conclu que le contact continu avec le père pouvait présenter un risque de préjudice émotionnel et psychologique et a décidé que les souhaits des enfants devaient guider les futurs contacts. Ce résultat a permis d'obtenir un environnement plus sûr et plus stable pour la famille tout en protégeant l'intérêt supérieur des enfants.

2

Le service d'aide juridique a appuyé la mise en œuvre d'un nouveau tribunal de la toxicomanie et de la santé mentale à Moncton en collaboration avec les partenaires du système de justice. Les avocats de l'Aide juridique ont plaidé en faveur d'une participation précoce des clients et continuent d'assurer une représentation au fur et à mesure que les participants reçoivent du soutien multidisciplinaire pour régler les problèmes de santé mentale et de toxicomanie. Le programme est conçu pour améliorer les résultats des cas tout en réduisant la récidive et les pressions du système. Cette approche favorise l'obtention de résultats plus efficaces et durables pour les personnes tout en réduisant les demandes faites au système de justice.

3

Un client a fait face à des accusations dans plusieurs régions de la province, ce qui a entraîné des procédures judiciaires complexes et tardives. L'Aide juridique a collaboré avec la Couronne pour regrouper toutes les affaires dans une seule juridiction. Le client était représenté par un avocat, et un processus coordonné a permis de régler les dossiers. Cette coordination a permis de réduire le double emploi et d'appuyer une résolution plus rapide et plus efficace du dossier.

4

Un client a été condamné au criminel sans bien comprendre les procédures en raison de barrières linguistiques. L'Aide juridique a fourni des services de représentation pour s'assurer que le droit du client à l'interprétation était respecté. Le tribunal a décidé que la renonciation aux droits linguistiques n'était pas justifiée. Il a ordonné la tenue d'un nouveau procès. Ce résultat renforce l'importance de veiller à ce que les personnes puissent comprendre pleinement les procédures judiciaires et y participer.

5

L'Aide juridique a appuyé la mise en œuvre d'un système de cautionnement centralisé virtuel qui vise à améliorer l'accès et l'efficacité dans plusieurs régions. Le système permet aux participants, y compris les clients et les cautions, de comparaître à distance. Ainsi, les retards sont moins nombreux et la coordination des procédures de libération sous caution est améliorée. Les avocats de l'Aide juridique ont participé aux essais et continuent d'assurer une représentation dans ce modèle. Ce modèle améliore l'accès rapide aux audiences de mise en liberté sous caution tout en réduisant les obstacles logistiques qui se dressent devant les participants à l'échelle de la province.

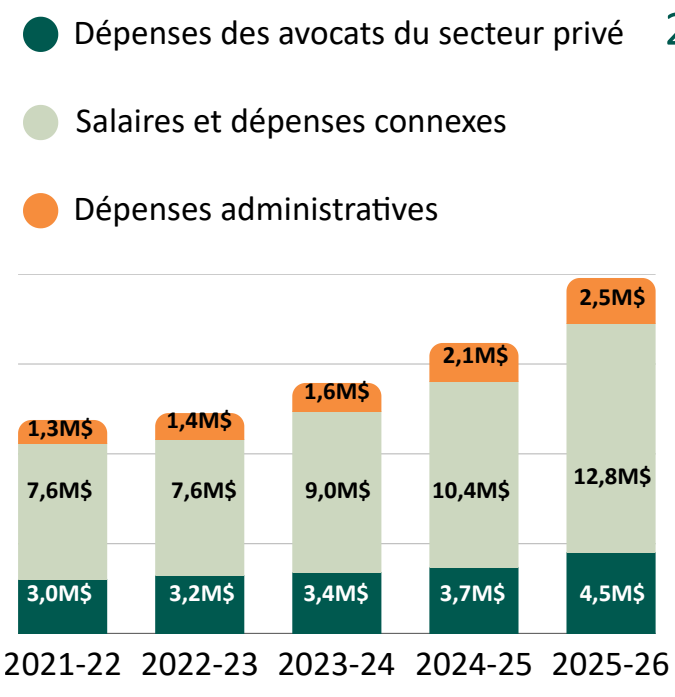
APERÇU DES DONNÉES FINANCIÈRES



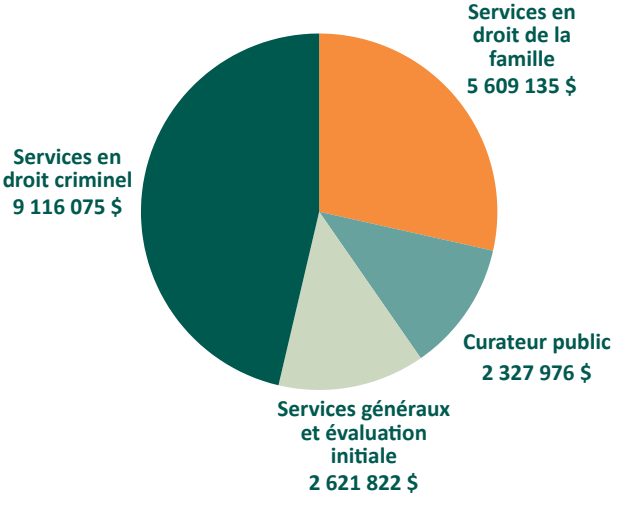
RECETTES

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Province du Nouveau-Brunswick	10 515 972$	12 191 449$	12 998 339$	15 347 989$	18 375 083$
Fondation pour le droit au Nouveau-Brunswick	200 000 $	200 000 $	200 000 $	250 000 $	250 000 $
Projets provinciaux	448 733 $	523 384 $	630 072 $	589 776 $	714 904 $
Frais du curateur public	391 435 $	245 013 $	358 589 $	332 465 $	305 960 $
Autres	305 296 $	284 586 $	455 170 $	393 186 $	443 865 $
Recettes totales	11 861 436 $	13 444 432 $	14 642 170 $	16 913 416 $	20 089 812 $

DÉPENSES PAR CATÉGORIE



DÉPENSES PAR SERVICE EN 2025-2026



ÉNONCÉ DES RESPONSABILITÉS

Ce rapport a été redigé sous la direction du conseil d'administration de la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick (CSAJNB) conformément à la *Loi sur l'aide juridique*, la *Loi sur l'administration financière* et les principes d'établissement de rapports généralement reconnus. L'information qu'il contient se veut un compte-rendu complet et exact du rendement réel de la Commission pendant l'exercice terminé le 31 mars 2026. Toutes les décisions et tous les évènements et risques d'importance ont été considérés. À notre connaissance, toutes les mesures prises par la CSAJNB l'ont été dans les limites de sa compétence, et toutes ses obligations légales et réglementaires ont été satisfaites. La responsabilité de présenter fidèlement l'information sur le rendement et les états financiers revient à la direction. Quant au conseil d'administration de la CSAJNB, il est responsable du contenu de ce document, y compris la manière dont les résultats ont été mesurés et consignés.



Irwin Lampert
Président



Chantal Landry, B.A, LL.B.
Directrice générale

ÉTATS FINANCIERS
COMMISSION DES SERVICES D'AIDE JURIDIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2026

NBLASC CSAJNB
New Brunswick Legal Aid Services Commission
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction par rapport aux états financiers

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et l'intégrité et l'objectivité des états financiers sont la responsabilité de la direction. La direction est aussi responsable de toutes notes afférentes aux états financiers, et de faire en sorte que cette information concorde, le cas échéant, avec celle contenue dans les états financiers. Un résumé des principales conventions comptables est inclus dans la note 2 aux états financiers. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations touchant la période comptable en cours ne peuvent être déterminées avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures.

La direction est aussi responsable de la mise en place et du maintien d'un système de contrôles internes destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière produite. Les contrôles internes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont dûment autorisées et comptabilisées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation d'information financière et du contrôle interne, et assume cette charge par l'entremise du conseil. Le conseil revoit les états financiers internes sur une base trimestrielle et les états financiers externes audités de façon annuelle. Le conseil fait l'étude de questions notables se rapportant aux rapports financiers et aux contrôles internes avant l'approbation des états financiers.

Les auditeurs externes, le Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick, mènent un examen indépendant conformément aux normes canadiennes d'audit et expriment leur opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes ont un accès libre et complet aux cadres financiers de la commission et se réunissent au besoin. Le rapport de l'auditeur ci-joint fait état de leurs responsabilités, de l'étendue de leur examen et de leur opinion quant aux états financiers.

Au nom de la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick :

Hassan Mansour, CPA, CGA, MBA — Date: Sep 25. 2026
Directeur financier

Chantal Landry, B. A, LL.B. — Date: Sep 25. 2026
Directrice générale

AUDITOR GENERAL OF NEW BRUNSWICK | VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au président et au conseil d'administration de la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick (la « Commission »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats, l'évolution de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de l'évolution de l'excédent accumulé, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de mon rapport. Je suis indépendant de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financier*s

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je maintiens un esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- J'identifie et j'évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et je réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- J'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission.

- J'évalue le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation.

- J'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général,



Paul Martin, FCPA, FCA,

Fredericton, Nouveau-Brunswick, Canada
Le 25 septembre 2026

COMMISSION DES SERVICES D'AIDE JURIDIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2026	2025
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 944 182 $	4 260 369 $
Comptes débiteurs	1 999 307	831 246
Total des actifs financiers	**6 943 489**	**5 091 615**
Passifs		
Comptes créditeurs et charges à payer	3 050 787	1 532 488
Prestations futures des employés (note 6)	523 753	396 408
Total des passifs	**3 574 540**	**1 928 896**
Actifs financiers nets	**3 368 949**	**3 162 719**
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 5)	1 026 082	951 516
Charges payées d'avance	155 479	135 728
Total des actifs non financiers	**1 181 561**	**1 087 244**
Excédent accumulé	**4 550 510 $**	**4 249 963 $**

Obligations contractuelles (note 11)
Éventualités (note 12)

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

Approuvé

Irwin Lampert, Président du conseil d'administration

Chantal Landry, B.A., LL.B., Directrice générale

COMMISSION DES SERVICES D'AIDE JURIDIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	Budget (Note 3)	**2026**	**2025**
Recettes			
Province du Nouveau-Brunswick (note 10)	17 435 000 $	18 375 083 $	15 347 989 $
Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick (note 7)	250 000	250 000	250 000
Projets provinciaux (note 10)	555 000	714 904	589 776
Frais du curateur public (note 10)	350 000	305 960	332 465
Autres (note 8)	250 000	443 865	393 186
Recettes totales	18 840 000	20 089 812	16 913 416
Dépenses d'avocats du secteur privé (note 9)			
Certificats, avocats de service - criminel	1 655 000	2 315 382	1 488 029
Certificats, avocats de service – droit de la famille, IVPI	1 474 000	1 418 984	1 190 484
Avocats contractuels	-	159 147	395 423
Appels des détenus	162 000	162 294	148 345
Cas majeurs-causes criminelles	200 000	195 913	221 416
Avocats-conseils de la famille	220 000	229 572	213 433
Dépenses totales d'avocats du secteur privé	3 711 000	4 481 292	3 657 130
Salaires et charges connexes	12 780 074	12 801 619	10 390 871
Dépenses administratives (note 9)	2 348 926	2 506 354	2 123 460
Dépenses totales	18 840 000	19 789 265	16 171 461
Excédent de fonctionnement	**- $**	**300 547 $**	**741 955 $**

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

COMMISSION DES SERVICES D'AIDE JURIDIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2026	2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie fournis par (utilisés pour):		
Activités d'exploitation		
Excédent de fonctionnement	300 547 $	741 955 $
Amortissement d'immobilisations corporelles	157 571	100 816
	458 118	842 771
Variation nette du fond de roulement hors caisse		
(Augmentation) Diminution des comptes débiteurs	(1 168 061)	(129 874)
(Augmentation) des charges payées d'avance	(19 751)	(1 670)
(Diminution) Augmentation des comptes créditeurs et charges à payer	1 518 299	(82 060)
Augmentation des prestations futures des employés	127 345	55 014
	457 832	(158 590)
	915 950	**684 181**
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(232 137)	(710 595)
(Diminution) Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	683 813	(26 414)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	4 260 369	4 286 783
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	**4 944 182 $**	**4 260 369 $**

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

COMMISSION DES SERVICES D'AIDE JURIDIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	Budget (Note 3)	2026	2025
Actifs financiers nets, début de l'exercice	**3 162 719 $**	**3 162 719 $**	**3 032 213 $**
Excédent de fonctionnement	-	300 547	741 955
Amortissement d'immobilisations corporelles	145 000	157 571	100 816
Changement net dans les charges payées d'avance	-	(19 751)	(1 670)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(232 137)	(710 595)
Actifs financiers nets, fin de l'exercice	**3 307 719 $**	**3 368 949 $**	**3 162 719 $**

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

COMMISSION DES SERVICES D'AIDE JURIDIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2026	2025
Excédent accumulé, début de l'exercice	**4 249 963 $**	**3 508 008 $**
Excédent de fonctionnement	300 547	741 955
Excédent accumulé, fin de l'exercice	**4 550 510 $**	**4 249 963 $**

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

COMMISSION DES SERVICES D'AIDE JURIDIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 MARS 2026

1. But de la Commission

La Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick (« la Commission ») a été établie le 12 décembre 2005 selon une modification de la *Loi sur l'aide juridique* . Avant cette date, elle fonctionnait sous le nom « Aide juridique du Nouveau-Brunswick ». La Commission offre aux résidents admissibles de la Province des services d'aide juridique en droit criminel et en droit de la famille. Ces services sont principalement financés par le Ministère provincial de la Justice.

En avril 2012, le mandat de la Commission a été élargi pour inclure l'ancien Bureau du curateur public qui relevait du Ministère provincial de la Justice. Les services du curateur public protègent les intérêts financiers et personnels des personnes âgées, des personnes ayant une déficience intellectuelle, des enfants et des personnes disparues ou décédées lorsque personne d'autre n'est en mesure de le faire ou n'est disposé à le faire. Les dépenses salariales et administratives de la direction du curateur public sont comprises dans les présents états financiers et la responsabilité budgétaire relève maintenant de la Commission. Les actifs en fiducie gérés par le curateur public sont toutefois exclus de ces états financiers, car ils n'appartiennent pas à la Commission.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés par les membres de la gestion de la Commission selon les Normes comptables canadiennes du secteur public (NCSP). Les conventions comptables les plus importantes utilisées sont énumérées ci-dessous.

(a) Catégories d'actifs

Les actifs sont soit financiers, soit non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existants mais plutôt à offrir des services; ils peuvent être utilisés dans le cadre normal des activités courantes et ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers comprennent les immobilisations corporelles et les charges payées d'avance.

(b) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent la trésorerie et des équivalents, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les charges à payer, ainsi que les prestations futures des employés.

Les instruments financiers sont constatés lorsque la Commission assume les droits contractuels et obligations de l'instrument financier.

Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés aux actifs financiers sont expirés ou ont été transférés et lorsque la Commission a transféré la majeure partie des risques et avantages inhérents à la propriété ou lorsque les obligations contractuelles sont déchargées, annulées ou expirées.

Tous les actifs et passifs financiers sont mesurés au coût historique. La juste valeur de ces instruments financiers s'approche de leur valeur comptable sauf indication contraire

(c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les espèces et équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût, ce qui correspond à une valeur marchande approximative. Les espèces et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en circulation. La Commission ne disposait d'aucun équivalent de trésorerie à la fin de l'exercice. La Commission a une politique de fonds restreints internes pour maintenir un solde de trésorerie minimum de 1,5 million de dollars. Ces fonds sont destinés à des fins spécifiques, telles que des projets d'urgence, d'expansion et de renforcement des capacités. Toute modification à cette politique doit être approuvée par le conseil d'administration.

(d) Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs comprennent des montants dont la perception est probable dans un proche avenir. Les montants qui pourraient être perçus provenant de privilèges enregistrés contre des biens ou provenant de recouvrements sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont perçus, en raison de l'incertitude reliée à la perception de tels montants. Les montants dus à la Commission au 31 mars 2026 provenant de privilèges totalisaient 2 319 372 $ (2025 – 2 362 590 $). Ces montants seront perçus seulement si, et lorsque, les biens ayant des privilèges enregistrés contre eux seront vendus.

(e) Prestations futures des employés

Les prestations futures des employés comprennent les prestations de retraite et les congés de maladie et de vacances.

Le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB), anciennement appelé le Régime à risques partagés dans les services publics, a été établi le 1er janvier 2014. Le RRSPNB est un plan de risque partagé multi-employeur conformément à la *Loi sur les prestations de pension du Nouveau-Brunswick* . Certains employés de la Commission ont droit à des prestations en vertu du RRSPNB. La Commission n'est pas responsable des passifs non capitalisés, et elle n'a pas accès aux surplus des régimes de retraite des employés. Les passifs en matière de pension des employés ne sont pas inclus dans le budget de la Commission, mais sont comptabilisés dans les états financiers de la Province. Les cotisations de l'employeur font partie du budget de la Commission et se chiffrent à 1 048 138 $ (2025 – 913 471 $).

Jusqu'au 31 mars 2013, certains employés ont accumulé une allocation de retraite à un rythme d'une semaine de salaire pour chaque année complète travaillée, jusqu'à concurrence de vingt-cinq semaines. Le gouvernement provincial a mis fin à cet avantage social le 31 mars 2013. Dès le 9 octobre 2014, tous les montants d'allocation de retraite pour les employés ont été payés par la Commission.

Les congés de maladie sont accumulés par les employés de la Commission au taux de 1,25 jour par mois, jusqu'à concurrence de 240 jours. L'estimation par la direction de l'utilisation potentielle, basée sur les chiffres des trois derniers exercices, est de 74 137 $ (2025 – 41 884 $).

Les congés de vacances sont accumulés par les employés de la Commission et calculés à partir du salaire à la quinzaine de chaque employé. L'estimation par la direction du montant à payer pour cette obligation, basée sur le nombre de journées de vacances à payer, est de 449 616 $ (2025 – 354 524 $).

(f) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs à la date des états financiers, et les recettes et dépenses présentées durant la période visée.

Les domaines nécessitant l'utilisation d'estimations par la direction concernent la détermination des avantages accumulés des employés, les passifs éventuels, les recouvrements de privilèges, et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de la direction à mesure que des informations supplémentaires deviennent disponibles à l'avenir.

(g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont les biens appartenant à la Commission et dont la vie utile dépasse une année. Elles sont présentées au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Logiciel	Linéaire	5 années
Matériel	Linéaire	4-5 années
Meubles	Linéaire	5 années

Les immobilisations corporelles sont imputées pour l'amortissement d'une demi-année complète durant l'année de l'achat.

(h) Constatation des recettes

Les transferts gouvernementaux sont des transferts d'argent, comme les subventions, pour lesquelles la Commission ne fournit aucuns biens ou services directement en retour.

Les transferts gouvernementaux sont reconnus dans les états financiers de la Commission en tant que recettes dans la période durant laquelle le transfert est autorisé et les critères d'éligibilité ont été respectés, sauf lorsque et dans la mesure où les stipulations de transfert donnent lieu à une obligation qui correspond à la définition d'un passif. Les transferts gouvernementaux sont constitués de subventions de la Province du Nouveau-Brunswick.

Les recettes comprennent aussi une subvention de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick (Note 7), les recouvrements de coûts des privilèges, les frais provenant du curateur public, les contributions, les intérêts et les autres recettes. Les recettes sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception des recettes tirées des privilèges, et les recouvrements des paiements effectués pour le compte des clients du curateur public. Les recettes tirées des privilèges sont enregistrées lorsqu'un privilège est déchargé et que la cotisation est certaine, et les recouvrements des paiements effectués pour le compte des clients du curateur public sont comptabilisés seulement si, et lorsque, les recouvrements sont reçus.

3. Budget

Les données budgétaires comprises dans les états financiers proviennent des estimations approuvées par le conseil d'administration de la Commission.

4. Gestion des risques

On estime que la valeur comptable des instruments financiers de la Commission correspond approximativement à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Une analyse des risques considérables des instruments financiers de la Commission est fournie ci-dessous:

i. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'exposition maximale de la Commission au risque de crédit au 31 mars 2026 est égale au solde des comptes débiteurs de 1 999 307 $ (2025 – 831 246 $). Les soldes dus sont constitués de créances de TVH et les montants des parties liées de la Commission et sont considérés à faible risque sur la base d'historique de recouvrement.

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque d'être incapable de régler un engagement à temps ou à un taux raisonnable. Étant donné que le solde de la trésorerie de la Commission est plus élevé que ses obligations futures, elle ne fait pas l'objet d'un risque important de liquidité.

iii. Risque des taux d'intérêt

Le risque des taux d'intérêt survient de la possibilité que des changements dans les taux d'intérêt auront un effet sur les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers. L'argent en dépôt rapporte des intérêts à un taux variable et ce revenu est affecté par les faibles taux d'intérêt à court terme courants. La Commission voit ce risque comme étant négligeable.

iv. Risque de cours de change

Le risque de cours de change peut être présent sur les instruments financiers libellés dans une monnaie étrangère. La Commission n'a aucune transaction avec des clients en monnaie étrangère et voit ce risque comme étant négligeable.

5. Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives	Logiciel	Matériel	Meubles	2026 Total	2025 Total
Vie utile estimée (années)	Durée de bail	5 années	4-5 années	5 années		
Coût d'ouverture	1 073 340 $	10 948 $	58 922 $	49 419 $	1 192 629 $	482 034 $
Ajouts	182 191	-	1 196	48 750	232 137	710 595
Réductions de valeur	1 255 531	10 948	60 118	98 169	1 424 766	1 192 629
Amort. accumulé – ouverture	179 324	10 948	21 684	29 157	241 113	140 297
Amortissement	132 619	-	12 354	12 598	157 571	100 816
Amort. accumulé – clôture	311 943	10 948	34 038	41 755	398 684	241 113
Valeur comptable nette	**943 588 $**	**- $**	**26 080 $**	**56 414 $**	**1 026 082 $**	**951 516 $**

6. Prestations futures des employés

	2026		2025	
Obligation découlant des vacances accumulées	449 616	$	354 524	$
Obligation découlant des congés de maladie accumulés	74 137		41 884	
	523 753	**$**	**396 408**	**$**

7. Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

En 2025-26, la Commission a reçu une subvention de 250 000 $ (2025 – 250 000 $) de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une subvention annuelle pour laquelle la Commission doit présenter une demande chaque année.

8. Autres recettes

	Budget (Note 3)		2 026		2 025	
Coûts recouvrés des privilèges	25 000	$	41 657	$	19 787	$
Contributions	120 000		114 600		115 700	
Intérêts	80 000		163 587		193 915	
Recouvertes de curateur public	10 000		56 522		18 490	
Autres	15 000		67 499		45 294	
	250 000	**$**	**443 865**	**$**	**393 186**	**$**

9. Dépenses

	Budget (Note 3)	2026	2025
Dépenses d'avocats du secteur privé			
Honoraires et débours de certificats – criminel	1 297 000 $	2 053 617 $	1 175 650 $
Honoraires et débours de certificats – droit de la famille	1 309 000	1 204 152	1 037 894
Honoraires et débours d'avocats de service – criminel	358 000	261 765	312 379
Honoraires et débours d'avocats de service – droit de la famille	150 000	211 844	150 576
Avocats contractuels – droit de la famille	-	138 084	211 685
Avocats contractuels – criminel	-	21 063	183 738
Appels des détenus	162 000	162 294	148 345
Cas majeurs criminels	200 000	195 913	221 415
Avocats-conseils de la famille	220 000	229 572	213 433
Intervention en matière de violence entre partenaires intimes	15 000	2 988	2 015
	3 711 000	**4 481 292**	**3 657 130**
Salaires et charges connexes	**12 780 074**	**12 801 619**	**10 390 871**
Dépenses administratives			
Services professionnels	239 715	180 659	110 480
Service des documents	10 000	9 812	10 850
Bibliothèque	50 000	55 449	43 840
Développement professionnel	162 500	197 423	152 725
Cotisations des membres	144 000	191 508	142 839
Conseil d'administration	64 000	46 534	50 402
Amortissement	145 000	157 571	100 816
Fournitures de bureau	220 000	246 370	301 933
Technologie de l'information	116 389	146 480	153 040
Coûts d'occupation	1 050 322	1 053 353	894 590
Traduction	5 000	5 740	3 598
Frais de déplacement	110 000	112 075	117 751
Paiements pour le compte de clients curateur public	22 000	87 193	32 472
Divers	10 000	16 187	8 124
	2 348 926	**2 506 354**	**2 123 460**
Dépenses totales	**18 840 000 $**	**19 789 265 $**	**16 171 461 $**

10. Parties liées

La Commission dépend de la Province du Nouveau-Brunswick pour son financement. Au cours de l'exercice financier, la Commission a reconnu des revenus de 18 375 083 $ (2025 - 15 347 989 $) en financement des crédits et 1 020 864 $ (2025 - 922 241 $) en recouvrements de coûts de la province du Nouveau-Brunswick. Parmi ces montants, 1 337 260 $ (2025 - 268 816 $) ont été enregistrés comme comptes clients au 31 mars 2026.

La Commission est liée à la Province et à plusieurs de ses ministères, organismes, commissions et sociétés d'État sous le contrôle commun de la Province.

Les transactions inter entités (transactions entre entités sous contrôle commun) sont comptabilisées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont effectuées selon des modalités et conditions similaires à celles utilisées par les entités sans lien de dépendance. Les services fournis par ces parties liées au cours de l'exercice ont totalisé 235 707 $ (2025 – 240 262 $).

Les transactions avec la Province du Nouveau-Brunswick et les entités sous contrôle commun de la Province ont eu lieu et ont été réglées selon des conditions commerciales normales, à l'exception des éléments mentionnés ci-dessous:

(a) La Commission obtient gratuitement des espaces loués auprès d'autres agences gouvernementales;
(b) Les agences gouvernementales fournissent certains autres services, tels que des services en ressources humaines, en technologies de l'information, d'audit et d'administration financière, sans frais.

11. Obligations contractuelles

(a) La Commission loue des locaux et de l'équipement de bureau dont les contrats de location viennent à échéance à diverses dates. Au 31 mars 2026, les paiements minimums futurs pour les cinq prochains exercices exigibles de ces contrats de location sont :

2027	1 059 326 $
2028	1 051 567
2029	1 015 848
2030	869 469
2031	801 585
	4 797 795 $

(b) La Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick a un certain nombre de certificats émis ou en suspens pour les candidats admissibles.

12. Éventualités

La Commission est partie à divers litiges pour lesquels le résultat ne peut être déterminé. En conséquence, la direction n'a pas comptabilisé de provision pour pertes potentielles dans les états financiers.

13. Fiducies

Le mandat de la Commission comprend les services du curateur public. La direction du curateur public administre des fiducies pour diverses personnes. Au 31 mars 2026, les actifs de ces fiducies avaient une valeur nette de 26 960 704 $ (2025 – 22 191 392 $).

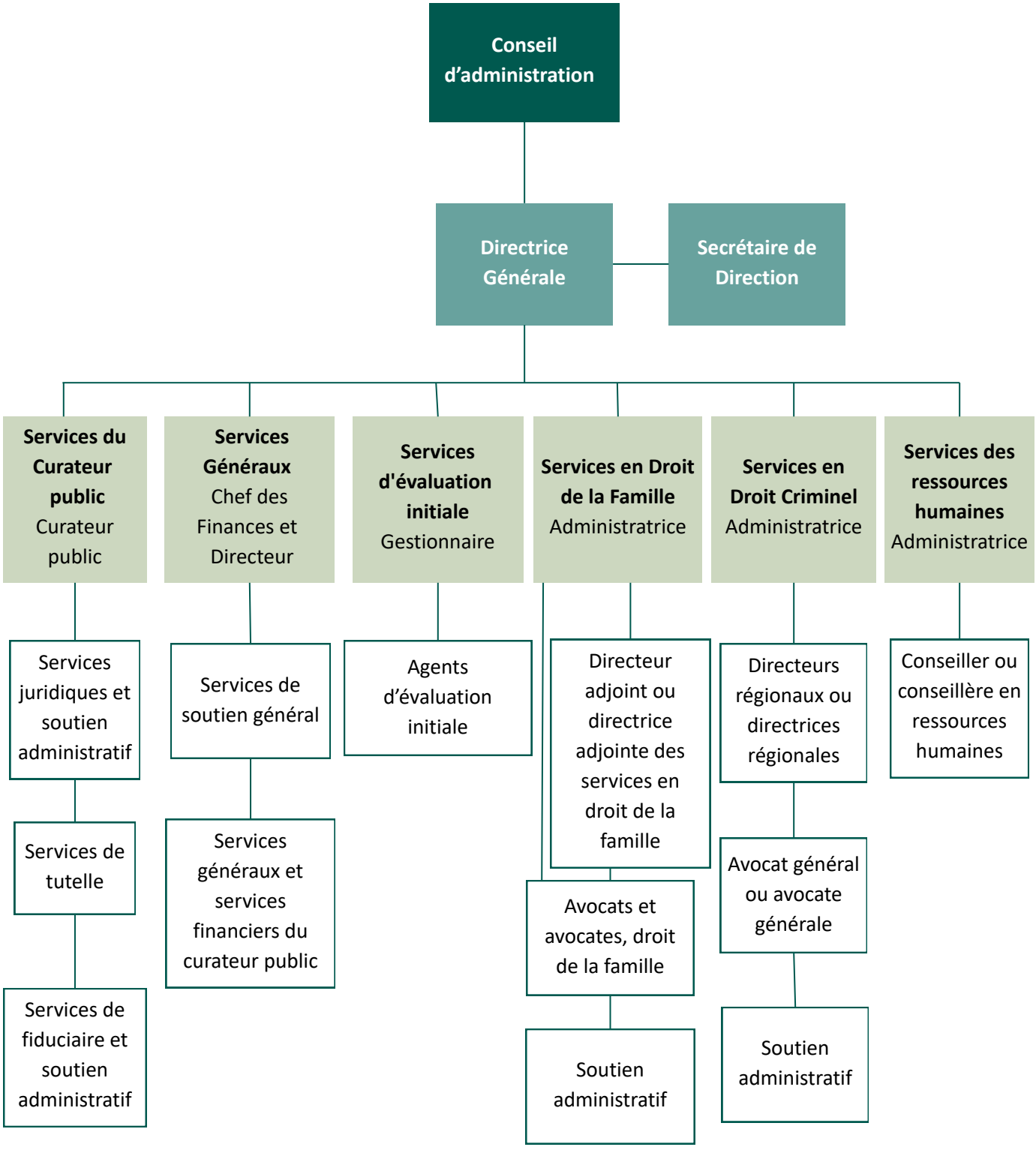
14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2025 ont été retraités pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice en cours.

ANNEXES



Annexe 1: Organigramme



Annexe 2

Demandes d'aide juridique (services d'avocat criminel) : Nouvelles demandes

Raison de la demande	Demandes		Approbations		Taux d'admissibilité	
	2025-26	2024-25	2025-26	2024-25	2025-26	2024-25
Meurtre, homicide et tentative de meurtre	30	(22)	27	(21)	90,0 %	(95,5 %)
Possession d'armes dans un dessein dangereux	127	(120)	109	(106)	85,8 %	(88,3 %)
Vol qualifié	58	(65)	55	(63)	94,8 %	(96,9 %)
Introduction par effraction, vol et recel	736	(730)	633	(614)	86,0 %	(84,1 %)
Agression sexuelle-attentat à la pudeur	177	(178)	132	(157)	74,6 %	(88,2 %)
Stupéfiants	200	(168)	176	(152)	88,0 %	(90,5 %)
Voies de fait	1 156	(1 030)	927	(846)	80,2 %	(82,1 %)
Véhicules, CCC (dont conduite avec facultés affaiblies)	150	(117)	98	(80)	65,3 %	(68,4 %)
Fraude et faux semblant	85	(75)	63	(63)	74,1 %	(84,0 %)
Dommages matériels et incendie criminel	106	(120)	82	(82)	77,4 %	(68,3 %)
Entrave à un agent de la paix	55	(47)	41	(34)	74,5 %	(72,3 %)
Manquement à une probation	383	(320)	325	(263)	84,9 %	(82,2 %)
Tentative, complot et complicité	15	(9)	14	(8)	93,3 %	(88,9 %)
Faux messages	18	(20)	12	(10)	66,7 %	(50,0 %)
Lésions corporelles	12	(9)	11	(8)	91,7 %	(88,9 %)
Faux et usage de faux	5	(7)	4	(5)	80,0 %	(71,4 %)
Méfait public	24	(13)	17	(11)	70,8 %	(84,6 %)
Évasion	4	(1)	4	(1)	100,0 %	(100,0 %)
Avoir troublé l'ordre public	5	(4)	5	(3)	100,0 %	(75,0 %)
Menaces	202	(144)	124	(112)	61,4 %	(77,8 %)
Enlèvement et rapt	23	(29)	19	(24)	82,6 %	(82,8 %)
Amendes impayées	0	(0)	0	(0)	0,0 %	(0,0 %)
Infractions à d'autres lois provinciales	27	(22)	4	(9)	14,8 %	(40,9 %)
Autres infractions, Code criminel et lois fédérales	43	(38)	15	(22)	34,9 %	(57,9 %)
Information non déposée	0	(0)	0	(0)	0,0 %	(0,0 %)
Total	**3 641**	**(3 288)**	**2 897**	**(2 694)**	**79,6 %**	**81,9 %**

Les cas individuels peuvent comprendre plus d'une accusation. Le dénombrement représente l'accusation la plus grave

Annexe 3

Analyse des infractions : D'aide juridique en droit criminel

Chef d'accusation	À l'interne		Secteur privé		Total	
	2025-26	2024-25	2025-26	2024-25	2025-26	2024-25
Meurtre, homicide et tentative de meurtre	20	(17)	47	(56)	66	(73)
Possession d'armes dans un dessein dangereux	118	(126)	76	(60)	194	(186)
Vol qualifié	47	(50)	50	(51)	97	(101)
Introduction par effraction, vol et recel	798	(741)	341	(318)	1 125	(1 059)
Agression sexuelle-attentat à la pudeur	196	(195)	116	(94)	309	(289)
Stupéfiants	146	(157)	172	(145)	311	(302)
Voies de fait	1 173	(1 041)	459	(418)	1 620	(1 459)
Véhicules, CCC (dont conduite avec facultés affaiblies)	124	(101)	41	(28)	164	(129)
Fraude et faux semblant	89	(83)	20	(31)	108	(114)
Dommages matériels et incendie criminel	107	(86)	32	(40)	138	(126)
Entrave à un agent de la paix	46	(38)	16	(10)	62	(48)
Manquement à une probation	378	(303)	121	(100)	493	(403)
Tentative, complot et complicité	9	(13)	9	(10)	18	(23)
Faux messages	12	(8)	7	(5)	19	(13)
Lésions corporelles	13	(12)	10	(5)	23	(17)
Faux et usage de faux	3	(5)	3	(2)	6	(7)
Méfait public	20	(11)	5	(2)	25	(13)
Évasion	5	(1)	0	(2)	5	(3)
Avoir troublé l'ordre public	9	(5)	1	(0)	10	(5)
Menaces	156	(151)	46	(41)	202	(192)
Enlèvement et rapt	22	(19)	19	(23)	41	(42)
Amendes impayées	0	(0)	0	(0)	0	(0)
Infractions à d'autres lois provinciales	10	(9)	3	(3)	13	(12)
Autres infractions, Code criminel et lois fédérales	19	(22)	10	(13)	29	(35)
Total	**3 474**	**(3 194)**	**1 604**	**(1 457)**	**5 078**	**(4 651)**

*Les cas individuels peuvent comprendre plus d'une accusation. Le décompte représente l'accusation la plus grave.



Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick

500, cour Beaverbrook, bureau 501
Fredericton (Nouveau-Brunswick)E3B 5X4

www.legalaid-aidejuridique-nb.ca